

dit-on, prochainement proposée; mesure par suite de laquelle les militaires qui obtiennent des congés provisoires à titre de soutiens de famille ou autrement recevraient l'indemnité de route pour se rendre dans leurs foyers, comme s'ils voyageaient pour le service de l'Etat, mais ne seraient plus, comme par le passé, rappelés de leur solde de congé, lors de leur rentrée au corps.

Dans l'état actuel des choses, les militaires qui vont en congé s'y rendent à leurs frais, et comme la route est quelquefois longue, leurs familles, quoique peu aisées pour la plupart, sont obligées de s'imposer des sacrifices, afin de leur fournir les moyens de l'entreprendre.

D'un autre côté, lorsque les militaires rentrant sous les drapeaux reçoivent le rappel de leur solde de congé, cet argent se dissipe vite, et, loin de leur être profitable, devient souvent pour eux une cause de punition.

Les personnes qui écrivent à des militaires faisant partie des expéditions françaises de Chine et de Syrie ignorent souvent si elles doivent indiquer sur les adresses de leurs lettres le port de départ et celui d'arrivée, et quel est le mode d'affranchissement de ces lettres pour les contrées lointaines où elles sont adressées.

Les lettres que l'on écrit à des militaires faisant partie de ces deux expéditions peuvent être affranchies moyennant 40 centimes pour celles qui sont adressées à des officiers, et 20 centimes pour celles qui le sont à des sous-officiers, caporaux ou soldats. Il suffit d'indiquer sur la suscription le corps auquel appartiennent les militaires, et d'ajouter ensuite : *Faisant partie de l'expédition de Chine ou de Syrie*. L'administration des postes se charge du soin d'expédier ces lettres selon les départs.

On lit dans la *Constitution*, de l'Yonne :

« La moisson est à moitié faite. Généralement, il n'y aura point de déception, et les promesses de la récolte, nonobstant les sinistres rumeurs auxquelles la persistance des pluies froides du mois de juin avait donné naissance, se réaliseront complètement pour le froment, si sa rentrée n'est pas contrariée par les pluies.

« On récolte beaucoup de gerbes dans les terres froides, dans les chaudes un peu moins; la paille n'est pas belle, mais le grain est net, clair, parfait; les épis sont bien fournis. On pense estimer que le rendement sera, en moyenne, de 15 hectolitres de l'hectare. Les orges et les avoines donneront un produit considérable en grain et en paille. »

On assure que la Suisse fait frapper en ce moment des pièces en argent de 1 et de 2 fr., dans lesquelles il entre beaucoup plus d'alliage que dans celles précédemment émises et dont l'usage est très répandu en Alsace par suite de la rareté de la monnaie divisionnaire française. Il paraît que la première monnaie d'argent suisse, dont la valeur intrinsèque correspond à celle des monnaies françaises, commençait à disparaître comme la nôtre, et c'est pour obvier à cet inconvénient que le gouvernement fédéral ferait fabriquer de nouvelles pièces de 1 et 2 fr., d'une valeur inférieure, et qu'on estime savoir : la pièce de 1 fr. à 80 cent. et la pièce de 2 fr. à 1 fr. 60 cent. Comme elles portent le millésime de 1860, elles seront faciles à reconnaître.

Commerce.

On lit dans le *Nouveliste de Rouen* :

« Il paraît que nos docks commencent à s'emplier de balles de laine. Déjà 1,100 balles sont

arrivées de Russie, et un nombre considérable d'autres balles de même provenance sont prochainement attendues.

« Ces arrivages se sont effectués cette année beaucoup plus tôt que les années précédentes, et nous font espérer que bientôt une vente publique de laines très importante aura lieu dans notre ville. Nous savons du reste qu'elle est impatientement attendue par tous les fabricants du rayon, qui apprécient maintenant à sa juste valeur l'importance que prend chaque jour notre place comme marché aux laines. »

On écrit de Liverpool, 21 août, que cette place maintenait fermement ses cours avec 10,000 balles de vente pour la journée et autant la veille. Manchester présentait une meilleure physionomie, le temps devenu plus favorable éloignant les craintes au sujet de la récolte.

D'autre part, on persistait à se plaindre, en Amérique, de la sécheresse, qui affectait la plante dans le progrès de la maturité sur les terrains élevés. Le coton viendra de bonne heure sur les marchés, mais certains districts produiront peu, tandis que les terrains bas et bords de rivières continueront à offrir de bonnes apparences. Il y a eu un commencement de pluie dans la Caroline du Sud et la Géorgie, ce qui, dans certains cas, pourra produire du bien, mais dans d'autres cas du mal. Jusqu'au 3, les recettes de *nouveau coton* s'élevaient à 160 b., contre 6 balles l'an passé.

Une circulaire de Liverpool, datée du 17 août, annonce que les nouvelles des États-Unis continuent à être moins favorables à la récolte et ont encore motivé une demande étendue, pendant la moitié de la dernière huitaine, de la part de tous les acheteurs. Les prix des *Amérique* ont haussé de 1/8 d. à 1/4 d.; les *Surate* sont encore plus chers. *Egypte* et *Brésil* en demande plus étendue et à de pleins prix.

Nous trouvons dans le rapport de la commission des valeurs un renseignement utile que nous reproduisons :

« La récolte des cotons américains a excédé, en 1859, de plus de 700,000 balles celle de 1858, et cependant tel est, sur le continent européen comme aux États-Unis, l'accroissement de consommation de ce précieux filant, que le prix, en 1859, en a généralement augmenté, de peu toutefois chez nous (3 à 4 %).

« Parmi les causes qui expliquent cet accroissement général et considérable de la consommation du coton, deux surtout sont à remarquer : premièrement, la substitution signifiée, et qui a lieu de nos jours sur une échelle croissante, du coton à la soie, à la laine ou au lin dans les articles dits *fantaisie*; puis, en second lieu, le développement progressif aussi des établissements de confection qui absorbent chaque année une plus grande quantité de calicots blancs. »

Un autre fait intéressant qui ressort de l'étude de ce même rapport, c'est que tous les produits fabriqués ont baissé de prix en France depuis trente ans, tandis que la hausse ne s'arrête pour ainsi dire pas sur les produits alimentaires.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'industrie de la teinture vient de s'enrichir d'une découverte importante. Depuis longtemps elle cherchait à s'assimiler le *vert de Chine*, dont l'éclat et la solidité jouissent d'une si juste célébrité. Elle paraît avoir réussi à l'obtenir de l'un de nos végétaux indigènes, grâce aux recherches d'un chimiste de Lyon, mis sur la

voie par une note instructive que M. Charles de Montigny avait envoyée de Chine, avec des échantillons de la matière première, au département du commerce, et que M. Rouher a portée à la connaissance de nos chambres de commerce et des manufactures. Ce sera donc un nouveau succès à ajouter aux nombreuses conquêtes agricoles et industrielles dont le pays est déjà redevable aux intelligents efforts de notre zélé consul général en Chine.

Tribunaux.

Voici un récent arrêt de la cour de cassation que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs :

« Lorsque le souscripteur d'un effet de commerce en a refusé le paiement au porteur le jour de l'échéance du billet, l'huissier qui se présente le lendemain au domicile du souscripteur pour constater le refus de paiement est en droit de dresser le protêt si le souscripteur, offrant le paiement du billet, ne lui rembourse pas les frais du protêt commencé.

« Vainement, dirait-on, que l'huissier ne peut pas constater un refus de billet, lorsqu'on lui offre le montant du billet.

« Le débiteur constitué en retard pour le refus de paiement qu'il a fait au porteur le jour de l'échéance, ne peut se libérer valablement qu'en offrant les frais qui, par suite de son retard, sont venus augmenter sa dette. »

Ville de Roubaix

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS,

Pour la construction et l'exploitation d'un établissement de

LAVOIRS ET BAINS

Formée par acte passé devant M^e LANVIN, notaire à Roubaix, le 20 août 1860.

Gérant de la Société, M. LORIDANT, Commissaire Priseur.

Capital social 70,000 fr., divisé en 700 actions de 100 fr. chacune, garanti par la Ville, intérêts et amortissement.

Avantages de la souscription :

Chaque action donne droit :

1^o A un intérêt annuel de 4 %, garanti par la ville de Roubaix;

2^o Au remboursement, au pair, du capital dans le délai de 28 années par voie de tirage au sort, également garanti par la ville de Roubaix;

3^o A une part proportionnelle dans les bénéfices et dans l'actif social;

4^o A une action de jouissance, après remboursement du Capital, donnant droit seulement au partage dans les bénéfices pendant tout le temps restant à courir de la société.

De plus, la Société profitera :

1^o De l'abandon gratuit, fait par la Ville, pendant la durée de son existence, du terrain sur lequel sera construit l'établissement;

2^o De la subvention de 24,000 fr. accordée par l'Etat.

La souscription est ouverte :

A Roubaix et Tourcoing, chez MM. J. Decroix, Vernier, Verley et C^{ie}.

A Lille, chez M. Verley, Decroix et C^{ie}. Elle sera close définitivement le 31 août.

— S'il le pouvait, M. Édouard, j'ai l'intime conviction qu'il crierait plutôt : *Vieux souliers!* que de jouer sur les fonds publics, dit notre ami Isaac, en s'avançant dans la chambre, déposant avec une attention et une tranquillité parfaite, ses deux sacs de souliers dans leur coin particulier, et vidant, avec une égale attention, des pommes de pin et des branches de genêts, ramassées pendant sa journée dans une excursion à la campagne. Si ces joueurs pouvaient seulement lire dans les cœurs de leurs amis et de leurs parents, peut-être seraient-ils près de leur conversion. Ainsi, M. Édouard, vous êtes venu ici pour faire affaire avec moi, comme je vous l'ai dit d'avance, et vous avez amené Betzy avec vous pour conclure le marché. Tant mieux. Embrassez-moi, Betzy; vous êtes donc venue pour aider Édouard à choisir ses pantouffles de noces?... Hé, ma fille?

Et le vieillard, hochant la tête de l'air d'un homme qui sait tout, et riant de tout son cœur :

— Allons, mes enfants, venez choisir vos pantouffles de noces.

— Hélas! mon cher père, dit Elisabeth, vous en savez bien peu.

— Bah! bah! ma fille! Je sais tout, et même plus que vous n'en savez vous-mêmes, qui vous croyez si bien instruits. Allons, mon fils, allons, ma fille, asseyez-vous, là, près du feu. Betzy est pâle comme la neige sur les toits; et toi, vous, Édouard, vous n'êtes guère mieux. Asseyez-vous et mettez-vous à l'aise. Je vais vous dire tout ce qu'il en est.

Et le vieux marchand de souliers plaça ses deux chaises aux deux coins de son petit foyer, s'assit lui-même sur un tabouret au milieu, jeta du bois dans le feu, cassant les triques avec ses

mains flétries, et fit les honneurs de son petit appartement avec beaucoup de cordialité.

Eh bien, M. Morris, quoique je crie des vieux souliers par les rues, si ma Betzy (que Dieu bénisse cet ange!) a été mise à une école de charité, ce n'était néanmoins pas faute d'un peu d'argent que je rendrais aux pauvres. Depuis bien des années j'amasse penny sur penny, et j'accumule pour lui assurer une fortune. Et si je lui ai ordonné, ainsi qu'à M. Sumner, de ne jamais dire qu'elle avait un père, c'est uniquement pour la voir grandir simple et modeste.

Or, voilà que le commerce des vieux souliers vaut mieux que les tripotages sur les fonds publics; c'est pourquoi Isaac, ayant quelque argent (et, demandez plutôt à M. Arnot, rien ne vaut le plaisir d'avoir sous main quelque argent bien gagné), et M. Byrne en ayant besoin pour votre père, je lui en ai prêté sur sa maison... Et... comment appelez-vous cela? Le contrat de vente. Et je lui ai fait offrir ma fille avec cinq mille livres sterling de dot, mais je ne l'ai pas nommée. Voici une lettre de lui à M. Byrne, par laquelle il exprime vos tourments à l'occasion de ce mariage, parce que vous ignorez de qui il était question. Et je suppose que vous en êtes venu à dire que vous renonciez à Betzy, et cela par amour pour votre père. Hein! c'est bien, c'est très-bien, jeune homme... Eh bien, Betzy, tu auras un second père, qui vaudra bien le premier, et un mari qui vaudra bien son père, car les bons fils font les bons maris. Et vous, Édouard, croyez-moi, si Betzy n'est pas une bonne femme, il ne faut pas se fier aux femmes. Prenez-la donc! et prenez ce petit morceau de papier; cela vaut quatre mille livres sterling, j'en ai promis cinq, et voilà un autre chiffon de mille livres... Puis voici un second billet de

mille livres pour la pension de l'oncle Arnot, à condition qu'il ne jouera plus à la bourse, aussitôt qu'il va avoir regagné l'argent de votre père, et il est en veine de le regagner, je le sais de bonne part.

Les deux fiancés demeuraient interdits, les larmes aux yeux.

— Ça maintenant, ajouta Isaac en les prenant par la main et leur ouvrant une vieille armoire, choisissez vos pantouffles de noces. En voilà qui valent depuis trois jusqu'à quinze schellings.

Édouard et Betzy s'empressèrent, et l'on ne se fit pas prier pour choisir les pantouffles de noces.

CH. L.

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la quatrième page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer d'une manière absolue l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend, et que justifie complètement la vogue dont il est l'objet : c'est l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

Elle est employée avec un grand succès contre les démangeaisons, sensibilité de la peau, pellicules écaillées, cause provoquant la chute et la décoloration du cheveu; mais, grâce à ses propriétés régénératrices, cette merveilleuse composition favorise la production de nouveaux cheveux, leur rend souplesse et brillant et en retarde le blanchiment.

Cette composition toute hygiénique combat avec succès les effets corrosifs produits par la transpiration et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus abondantes.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs communication des propriétés d'un produit qui a mérité le surnom d'incomparable, et qui jouit d'une grande faveur parmi le monde élégant de l'Europe, et nous les invitons, s'ils veulent conserver une belle chevelure, à faire un usage journalier de cette précieuse découverte.

Dépôt à Roubaix, chez M. I. FAQUES, coiffeur.

Les versements auront lieu de la manière suivante, sur l'appel de M. LORIDANT :

Un quart en souscrivant.
Et les trois autres quarts, aux époques qui seront ultérieurement fixées par le Conseil de Surveillance. (2088)

« A cette époque où des plaintes s'élèvent chaque jour, soit sur la fabrication défectueuse de certaines substances alimentaires, soit, ce qui est plus grave encore, sur les coupables falsifications dont elles sont l'objet, on est heureux de constater les efforts tentés par de consciencieux fabricants pour mettre leur industrie à l'abri de semblables accusations.

« C'est à ce point de vue que nous nous occupons aujourd'hui des améliorations que la COMPAGNIE COLONIALE a introduites dans la fabrication du Chocolat, qui, par ses bienfaites qualités, tient, comme on le sait, une place importante dans l'alimentation.

« La COMPAGNIE COLONIALE a établi sa fabrique à Paris entre le bois de Boulogne et la barrière de l'Etoile, dans l'exposition la plus favorable aux conditions hygiéniques que réclame un établissement de cette nature. Nous avons visité cette fabrique dans tous ses détails; et cette visite nous a démontré, jusqu'à l'évidence, que les fondateurs de la COMPAGNIE COLONIALE, sortant des sentiers trop longtemps battus, et appelant à leur aide les conseils de la science, ont adopté les procédés de fabrication les plus rationnels et les plus perfectionnés.

« Ce qui frappe tout d'abord en entrant dans cette fabrique, c'est l'extrême propreté qui règne de toutes parts. On comprend que, dans ces vastes ateliers largement aérés, la pâte de Chocolat, si prompte à se détériorer sous l'influence des mauvaises odeurs ou d'un air vicié, n'ait à redouter aucune altération.

« Une puissante machine à vapeur distribue partout la vie et le mouvement, en même temps qu'elle fournit aux appareils qui doivent être chauffés une température toujours égale. Les cacao qui courent les planchers du premier étage proviennent des pays de production les plus estimés; récoltés à l'époque de l'année la plus opportune par des colons intéressés eux-mêmes dans la Compagnie, embarqués avec tous les soins nécessaires, ces cacao arrivent et sont emmagasinés dans un état parfait de conservation. Emploi de matières premières de choix, telle est pour la COMPAGNIE COLONIALE, si nous osons nous exprimer ainsi, la clé de voûte de sa fabrication.

« Ces précieuses amandes, toutes parfaitement saines, sont ensaïté soumises à la torréfaction, et elles subissent dans cette première et délicate opération un degré de chaleur que de nouveaux et ingénieux procédés permettent de régler avec une certitude rigoureuse, sans que rien soit donné au hasard.

« Si, en visitant la fabrique de la COMPAGNIE COLONIALE, on suit avec un intérêt soutenu les opérations successives dans lesquelles les cacao sont triés, torréfiés, concassés, minutieusement épluchés, cet intérêt augmente lorsqu'on parcourt, au rez-de-chaussée, l'immense pièce où fonctionnent les appareils destinés à écraser les sucres de la plus belle qualité et de la meilleure origine; les mélangeurs, où le sucre et le cacao subissent sur un lit de marbre, et sous le poids du granit, une première trituration; les broyeurs, où le génie de la mécanique se révèle dans ses combinaisons les plus heureuses.

« Nous avons remarqué que, dans aucune de ces machines, le Chocolat n'est jamais en contact avec le fer, qui tend à lui communiquer une saveur métallique offensante pour le goût, et souvent blessante pour l'estomac. Ici, le marbre ou le granit ont remplacé les instruments en fer. C'est encore le marbre qui recouvre les plafonds et les murs des salles construites dans les étages inférieurs de la fabrique, et où les Chocolats sont transformés en tablettes, pastilles, bonbons, etc., avant de recevoir sur leurs enveloppes le timbre et le cachet de la Compagnie qui les accreditent parmi les consommateurs et leur servent de signalation.

« Nous ne saurions trop le répéter : si un grand nombre de fabricants, dont les industries s'appliquent à des substances alimentaires, et qui dès lors intéressent l'hygiène au plus haut point, adoptaient sous le double rapport de la fabrication et du commerce de leurs produits les principes qui ont guidé la COMPAGNIE COLONIALE dans la voie nouvelle où elle est entrée, un grand progrès serait accompli. Ces industries, désormais réhabilitées, imposeraient silence aux plaintes et aux accusations qu'elles ne justifient que trop souvent et que font justement entendre la morale blessée et la santé publique compromise. »

(Extrait du journal la France médicale.) 2079

KERMESSES.

Dimanche 2 septembre.

Annappes, Armentières, Attiches, Aubers, Bondues, Bouvines, Camphin-en-Garembault, Capelle, Chérens, Cambrieux, Ennèvelin, Houplin, Lompriet, Lille (paroisse Saint-Maurice), Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Ronchin, Roubaix, Thumeries, Wannehain.

Pour tous les articles non signés, J. Rebois.